



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PLAN RÉGIONAL COMPLET POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

(Jeudi 25 mai 2017, Gaborone, Botswana)

Point 3 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre des projets de sûreté de l'aviation en Afrique

(Note présentée par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note présente au Comité directeur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets pour la sûreté de l'aviation en Afrique. Il convient, toutefois, de noter que la liste de ces projets n'est pas exhaustive et que des efforts continuent d'être faits, avec l'appui des partenaires, afin d'identifier tous les projets en cours d'exécution dans la Région AFI.

1. INTRODUCTION

1.1. La Quatrième réunion du Comité directeur du Plan régional complet pour la mise en œuvre de la sûreté de l'aviation et la facilitation (Plan AFI SECFAL) tenue le 1^{er} décembre 2016 à Montréal au Canada, a demandé au Secrétariat du Plan AFI SECFAL de fournir au Comité directeur des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets pour la sûreté de l'aviation en Afrique.

2. PROJET DE PLAN D'ACTION

2.1 Les informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets pour la sûreté de l'aviation dans la Région AFI, jointes à la présente note en **Annexe A**, sont soumises à l'examen de la Cinquième réunion du Comité directeur du Plan AFI SECFAL.

**SUITE À DONNER : LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR EST INVITÉE
À :**

- a) Prendre acte des informations contenues dans la présente note ;
- b) Exhorter les États membres et les partenaires à apporter leurs contributions aux ressources afin de soutenir la mise en œuvre des projets pour la sûreté de l'aviation dans la Région AFI ;
- c) Exhorter les États faisant face à des difficultés dans la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17 – Sûreté et dispositions de l'Annexe 9 – Facilitation, liées à la sûreté, d'envisager le recours au Plan AFI SECFAL ou à d'autres partenaires ;
- d) Donner des instructions et des orientations supplémentaires pour la poursuite de l'exécution du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration et des Cibles de Windhoek pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique.